

OMPI



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

WO/PBC/11/13

ORIGINAL : anglais

DATE : 12 juin 2007

F

COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Onzième session
Genève, 25 – 28 juin 2007

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET RELATIF A LA NOUVELLE CONSTRUCTION

établi par le Secrétariat

1. À la troisième session officieuse du Comité du programme et budget (ci-après dénommé "comité"), tenue du 11 au 13 décembre 2006, le Secrétariat a présenté un rapport sur l'avancement des travaux (document WO/PBC/3/06/5) concernant le projet relatif à la nouvelle construction (ci-après dénommé "projet").
2. Le présent document contient un rapport sur l'état d'avancement du projet depuis la troisième session officieuse du comité.

Calendrier global du projet

3. Le début de la construction reste programmé pour le mois de février 2008. Toutes les étapes et les phases envisagées depuis avril 2006, suite à la recommandation du Comité d'audit de l'OMPI en faveur de la poursuite du projet, se sont déroulées globalement comme prévu (voir le paragraphe 8 pour de plus amples informations concernant le calendrier).

Prise de fonctions du pilote du projet

4. On se souviendra que le pilote du projet, Burckhardt & associé SA, a pris ses fonctions à la fin du mois de novembre 2006, immédiatement après la signature du contrat. Le rôle du pilote s'agissant de diriger le projet pour le compte de l'OMPI a essentiellement consisté à s'entretenir avec toutes les parties intéressées (architecte, ingénieurs, autorités locales) pour préparer les phases de la construction proprement dite. Dès le départ, le pilote a en outre été étroitement associé à la préparation des procédures de présélection et de sélection de l'entreprise générale (voir le paragraphe 5) et a établi un audit détaillé du coût du projet (voir le paragraphe 10).

Procédures de pré sélection et de sélection de l'entreprise générale

5. Les préparatifs en vue du lancement de l'appel à manifestations d'intérêt pour le choix de l'entreprise générale ont débuté à la fin du mois de novembre 2006. Il a été tenu compte de l'avis de l'Institut pour le droit suisse et international de la construction, situé à Fribourg (Suisse). L'appel à manifestations d'intérêt a été lancé le 22 décembre 2006 et est resté ouvert jusqu'au 12 février 2007. Cinq entreprises ont fait part de leur intérêt. À sa troisième session, le 20 mars 2007, le jury en a présélectionné quatre. L'appel à propositions (RFP) pour le mandat de l'entreprise générale, établi sur la base de contributions de fond du pilote et de l'institut, a été lancé à l'intention des entreprises présélectionnées le 5 avril 2007, avec une date de clôture fixée au 23 juillet 2007. Les entreprises sont tenues de présenter une "offre de prix fixe" garantie jusqu'à la fin de la phase de construction. L'évaluation des offres aura lieu entre août et octobre 2007. Le jury doit se réunir à la fin du mois d'octobre 2007 pour sélectionner l'entreprise générale. L'objectif est de conclure et de signer le contrat avant la fin du mois de décembre 2007.

Procédures de présélection et de sélection pour l'emprunt bancaire

6. L'appel à manifestations d'intérêt pour l'emprunt bancaire a été lancé le 7 mai 2007, avec une date de clôture fixée au 2 juillet 2007. Dans ce cas également, l'avis de l'institut a été sollicité. Le jury doit se réunir en septembre 2007 pour établir une première sélection parmi les établissements financiers qui auront fait part de leur intérêt. L'appel à propositions (RFP) pour l'emprunt bancaire devrait être lancé en septembre/octobre 2007 à l'intention des établissements financiers présélectionnés. L'évaluation des offres devrait avoir lieu en octobre/novembre 2007, suivie d'une session du jury prévue au début du mois de décembre 2007 afin de sélectionner l'établissement financier. L'objectif est de conclure et de signer le contrat avant la fin du mois de décembre 2007, afin que les fonds puissent être débloqués pour le début de la construction.

Charte du projet relatif à la nouvelle construction

7. Suite aux recommandations faites par le Comité d'audit à sa troisième session, tenue du 30 octobre au 2 novembre 2006, le Comité de la construction a établi la quatrième version révisée de la Charte (version v.04 (2007)), qui a été présentée au Comité d'audit à sa quatrième session, tenue du 26 au 29 mars 2007. Des exemplaires de ce document sont disponibles sur demande.

Calendrier indicatif du projet

8. Pour l'information du comité, le "calendrier indicatif" contenu dans la Charte (version v.04 (2007) susmentionnée) est reproduit en annexe du présent document.

Coût estimatif du projet

9. Le coût estimatif global du projet sera actualisé à la fin de l'année 2007 compte tenu de l'offre définitive de l'entreprise générale retenue (voir le paragraphe 5).

10. On se souviendra que, suite à une recommandation du Comité d'audit, le vérificateur externe des comptes a été prié par le Comité de la construction de procéder à un audit du coût estimatif du projet et qu'il a présenté son rapport le 6 décembre 2006. Des exemplaires de ce rapport ont été mis à la disposition du Comité du programme et budget, à sa troisième session officielle, et envoyés aux missions permanentes à Genève, sous couvert de la note verbale N.2737 datée du 10 janvier 2007. Le vérificateur externe des comptes a toutefois recommandé qu'un audit détaillé du coût soit effectué par le pilote; cette recommandation a été entérinée par le Comité de la construction. Le rapport d'audit du pilote sera présenté au Comité d'audit de l'OMPI à sa prochaine session, en juillet.

11. Il convient de noter que le coût global de la nouvelle construction devra englober le coût des éléments de sécurité supplémentaires nécessaires en application des Normes minimales de sécurité opérationnelle au siège de l'ONU (UN-H-MOSS). Pour de plus amples informations sur l'actualisation des normes de sécurité de l'OMPI conformément aux normes UN-H-MOSS, on est prié de se reporter aux documents WO/PBC/11/6 et 12.

Incidence du projet sur le budget ordinaire de l'OMPI

12. Ainsi qu'il a déjà été porté à l'attention du comité à sa dixième session (voir le paragraphe 16 du document WO/PBC/10/4) et à sa troisième session officielle (voir le paragraphe 7 du document WO/PBC/IM/3/06/5), compte tenu du report du lancement du projet relatif à la nouvelle construction, l'incidence financière sur le programme 31 sera minime pendant l'exercice biennal en cours. C'est ce qui ressort du document WO/PBC/11/5 ("Budget révisé pour l'exercice biennal 2006-2007"). En ce qui concerne l'exercice biennal 2008-2009, un montant de 5,2 millions de francs suisses a été prévu au titre du programme 31 dans le programme et budget proposé correspondant (document WO/PBC/11/6), afin de couvrir, pour l'essentiel, le coût estimatif de l'emprunt bancaire et le coût du pilote, qui seront payables par l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2008-2009. Le budget ordinaire continue de supporter le coût de la location de locaux n'appartenant pas à l'OMPI, ainsi qu'il ressort du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 et, le cas échéant, du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2010-2011, au titre du programme 29.

13. *Le Comité du programme et budget est invité à prendre note du présent rapport.*

[L'annexe suit]

